

**Réunion de la Commission de Suivi de Site  
de la Société Pétrolière de Dépôts de Mont-de-Marsan**

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
à Mont-de-Marsan (40)  
Jeudi 9 novembre 2017 – 10 h 00**

---

## ***Liste des participants***

---

### Collège « Administrations de l'État »

**André PLANAS :** Direction des actions de l'Etat, Chef de bureau  
**Alexandre BONTEMPS :** Préfecture des Landes, SIDPC  
**Gaetan LACHAUD :** Préfecture des Landes, SIDPC  
**Muriel JOLLIVET :** Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine (DREAL)  
**Nicolas CANUT :** Direction départementale des territoires et de la mer

### Collège « Collectivités territoriales ou établissements publics »

**Chantal PLANCHENault :** Commune de Mont-de-Marsan

### Collège « Riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement »

**Patrick PONGE :** SEPANSO Landes  
**José PELAYO :** Groupement II/2 de Gendarmerie mobile, chef d'escadron  
**Eric PERONON :** Groupement II/2 de Gendarmerie mobile, adjudant

### Collège « Exploitant »

**Stéphane MONMARIN :** SPD, Chef de dépôt

### Collège « Salariés »

/

---

## **Ordre du jour**

---

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Bilan de l'activité de l'établissement
- Évolutions futures du site
- Bilan des actions de la DREAL
- Point d'avancement sur les mesures foncières liées au PPRT
- Questions diverses

---

## **Documents associés**

---

Annexe I : Présentation de l'exploitant  
Annexe II : Présentation de la DREAL

---

## **10 h – Début de la réunion**

---

---

### **Introduction**

---

#### **M. PLANAS, Direction des actions de l'Etat**

Ouvre la réunion.

*Les membres de la CSS procèdent à un tour de table de présentation.*

---

### **Approbation du compte rendu de la précédente réunion**

---

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

---

### **Bilan de l'activité de l'établissement**

---

#### **M. MONMARIN, SPD**

Présente le bilan de l'activité de SPD. Les bacs 2, 3, 9 et 10 sont vides depuis le mois de février 2017. Le trafic reste pourtant constant.

#### **M. PLANAS, Direction des actions de l'Etat**

S'étonne que celui-ci n'augmente pas, compte tenu de l'activité de la base aérienne.

#### **M. MONMARIN, SPD**

Confirme que le trafic « Kérosène » a augmenté de 5 à 6 000 m<sup>3</sup>.

En 2017, seuls quelques incidents mineurs sont à déplorer. Le plus significatif a eu lieu le 26 avril dernier. Trois wagons d'approvisionnement ont déraillé en dehors du site — entre l'aiguillage et le portail d'entrée —, entraînant le déclenchement d'un POI et d'un petit PPI.

*Des photos de l'incident circulent dans l'assistance.*

#### **Mme PLANCHENault, Commune de Mont-de-Marsan**

S'interroge sur la signification du terme « petit PPI ».

#### **M. PLANAS, Direction des actions de l'Etat**

Rappelle que le POI est déclenché lorsque survient un incident interne à l'entreprise. Le Préfet

déclenche le PPI lorsqu'apparaît un danger pour les populations.

**M. MONMARIN, SPD**

Explique que la préfecture a été alertée. La DREAL et les pompiers se sont déplacés sur site. L'incident était maîtrisé et la sirène n'a pas été déclenchée. Le COD n'a pas été activé. Des militaires et du personnel supplémentaire ont été mobilisés pour sécuriser les lieux.

**M. PLANAS, Direction des actions de l'Etat**

Souligne que les wagons n'ont pas basculé et qu'aucune fuite n'a été à déplorer.

**M. PERONON, Gendarmerie mobile**

S'enquiert des causes de l'accident.

**M. MONMARIN, SPD**

Pointe un manque d'entretien des voies par Réseau Ferré de France.

**Mme PLANCHENault, Commune de Mont-de-Marsan**

Demande si des travaux ont été diligentés.

**M. MONMARIN, SPD**

Répond par l'affirmative. De plus, un projet de rénovation complète entre la gare de Mont-de-Marsan et le dépôt est prévu.

*Des photos sont projetées dans la suite de la présentation.*

**Mme JOLLIVET, DREAL**

Rappelle par ailleurs qu'un réseau de piézomètres assure sur le site le suivi d'une pollution historique. Les mesures révèlent que la décroissance de la pollution se stabilise. Des relevés supplémentaires pourraient être effectués. Le sujet sera remis à l'ordre du jour l'année prochaine.

**M. MONMARIN, SPD**

Présente un tableau de suivi utilisé par l'équipe. Son intérêt se révèle essentiellement en cas d'incident survenant en dehors des heures ouvrées.

Des travaux de renforcement ont été entrepris autour de certaines cuvettes, ainsi que des travaux d'étanchéification.

**Mme JOLLIVET, DREAL**

Précise qu'un échéancier de mise en conformité des cuvettes est prévu par un arrêté ministériel. Les inspections montrent un suivi conforme à la réglementation.

**M. PONGE, Sepanso**

S'inquiète de la perméabilité des autres cuvettes.

**Mme JOLLIVET, DREAL**

Indique que leur perméabilité reste bonne grâce à la présence d'une couche argileuse sous la partie sableuse.

**M. MONMARIN, SPD**

Ajoute qu'à terme, toutes les cuvettes seront bétonnées.

Les murs des cuvettes ont également été renforcés de manière à résister à un effet de vague.

**Mme JOLLIVET, DREAL**

Signale que cette demande fait suite à un retour d'expérience des événements survenus sur Ambès et Facture notamment. Les cuvettes doivent pouvoir résister à la pression statique et à l'effet de vague.

---

## ***Evolutions futures du site***

---

### **M. MONMARIN, SPD**

Note le remplacement de la sirène PPI. Elle a été testée le mercredi 8 novembre dernier.

### **M. PELAYO, Gendarmerie mobile**

Confirme qu'elle s'entend désormais bien depuis la caserne située après l'école.

---

## ***Bilan des actions de la DREAL***

---

### **Mme JOLLIVET, DREAL**

Revient essentiellement sur les mesures foncières et les mesures de renforcement du bâti issues du PPRT. Celui-ci prévoit un secteur d'expropriation au sud du site. La maison attenante au hangar est concernée.

### **M. PLANAS, Direction des actions de l'Etat**

Précise qu'après de longs et nombreux échanges, la situation devrait se régler prochainement.

### **Mme JOLLIVET, DREAL**

Signale deux habitations concernées par les mesures de renforcement du bâti. L'échéance prescrite par le PPRT en la matière est dépassée. Ce retard est imputable à des modifications survenues pour les financements notamment. Un crédit d'impôt est accordé aux propriétaires.

### **M. PONGE, Sepanso**

Espère que les propriétaires ne payant pas d'impôts ne seront pas défavorisés.

### **M. PLANAS, Direction des actions de l'Etat**

Suppose que le service des impôts, en collaboration avec SoliHa, l'opérateur logement choisi sur la région, les aidera à trouver des solutions.

### **Mme JOLLIVET, DREAL**

Ignore si des travaux ont déjà débuté. Les deux premiers PPRT pris en charge par SoliHa étaient localisés en Dordogne.

### **M. PONGE, Sepanso**

S'enquiert des suites pour les propriétaires qui refuseraient des travaux par manque de financements.

### **Mme JOLLIVET, DREAL**

Assure qu'ils ne pourront pas être expropriés. Le renforcement demandé porte essentiellement sur les ouvertures (renforcement des vitres, châssis, etc.). Elles doivent pouvoir résister aux suppressions auxquelles les habitations pourraient être soumises (50 et 35 mbar). Les factures ne devraient donc pas être trop élevées.

### **M. PONGE, Sepanso**

Demande si le bâtiment des PTT est vide.

### **M. CANUT, DDTM**

Répond par l'affirmative.

---

## ***Questions diverses***

---

### **M. CANUT, DDTM**

Constate que la demande émanant d'une auto-école de création d'une piste au nord-est du site, le long de la voie ferrée, a été rejetée.

---

**10 heures 50 – Clôture de la réunion**

---

  
pour le Préfet  
et par délégation  
Le Chef de Bureau

**A. PLANAS**

# COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Site SPD de Mont-de-Marsan

9 novembre 2017



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

# SOMMAIRE

- Inspections **DREAL** réalisées depuis la **CSS** du 21 novembre 2016
  - Décisions individuelles
  - Mesures foncières
  - Mesures du renforcement du bâti



# Inspections DREAL réalisées depuis la CSS du 21 novembre 2016

- Inspection du 14 septembre 2017
  - Thèmes principaux : stratégie de défense incendie et perte d'alimentation électrique
  - Aucune non-conformité majeure constatée

# Décisions individuelles

- Aucun acte administratif n'a été établi pour l'établissement

# Mesures foncières

- Rappel des prescriptions du PPRT

## Article I.2

Un secteur d'expropriation est déterminé sur le plan de zonage. Il n'est pas directement applicable à l'issue de l'approbation du PPRT. Sa mise en œuvre nécessite la signature d'une convention tripartite.

# Mesures foncières

## ■ Rappel des prescriptions du PPRT

Article III.1.2 Le secteur d'expropriation pour cause d'utilité publique  
Les secteurs d'expropriation ne sont pas directement applicables après l'approbation du PPRT.

Le PPRT ne fait que définir des zones où l'expropriation est possible (zones les plus dangereuses à proximité immédiate de l'établissement), mais d'autres conditions devront être réunies. Il faut notamment :

- l'accord du ministère de l'écologie,
- la mise en place des crédits, le financement est tripartite (entreprise, collectivités et Etat),
- la délibération de la collectivité qui demande l'expropriation,
- la procédure de déclaration d'utilité publique,
- l'arrêté de cessibilité,
- l'ordonnance d'expropriation.



# Mesures foncières

## ■ Etat d'avancement

- signature de la convention d'aménagement le 19/12/2013, entre l'État, SPD et la Mairie de Mont de Marsan (pour la mise en sécurité du site et son aménagement)
- signature de la convention financière le 10/07/2014, entre l'État, SPD et le Marsan Agglomération (pour le financement des mesures foncières)
- sollicitations de la Mairie de Mont de Marsan pour le lancement de la procédure d'expropriation (30/10/2013, 19/01/2015, 30/08/2015)

# Mesures foncières

## ■ Etat d'avancement

- mise en demeure de la collectivité le 12/05/2016 par le propriétaire pour l'acquisition de son bien (tel que prévu par l'article L515-16-3 du code de l'environnement)
- offre du Marsan Agglomération au propriétaire le 17/05/2017, acceptée le 01/09/2017
- Délibération de la collectivité le 26/09/2017 pour l'acquisition des parcelles concernées au montant accepté par le propriétaire
- En attente de la réalisation de l'acte notarié: la collectivité procédera à l'avance des fonds, l'appel de fonds global est prévu pour 2018 auprès des différents contributeurs (Etat compris)



# Mesures du renforcement du bâti

- Rappel des prescriptions du PPRT

## Article IV.1.1 Généralités

Les prescriptions définies dans les articles suivants sont rendus obligatoires pour les biens existants à la date d'approbation du PPRT, dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien existant concerné. Si pour un bien donné, le coût de ces travaux dépasse 10% de sa valeur

vénale, des travaux de protection à hauteur de 10 % de cette valeur sont menés afin de protéger ses habitants avec une efficacité aussi proche que possible de l'objectif précité.

# Mesures du renforcement du bâti

## ▪ Rappel des prescriptions du PPRT

### Article IV.1.2 Prescriptions applicables en zone bleu B

Les bâtiments existants à la date d'approbation du PPRT doivent réaliser des travaux d'aménagement permettant de se prémunir contre les effets de l'aléa surpression, avec comme objectif de performance :

- de résister à un niveau de surpression de 50 mbar en zones B1 et B2,
- de résister à un niveau de surpression de 35 mbar en zone B3,

Ces prescriptions doivent être réalisées dans un délai de 5 ans, à compter de la date d'approbation du PPRT.





# Mesures du renforcement du bâti

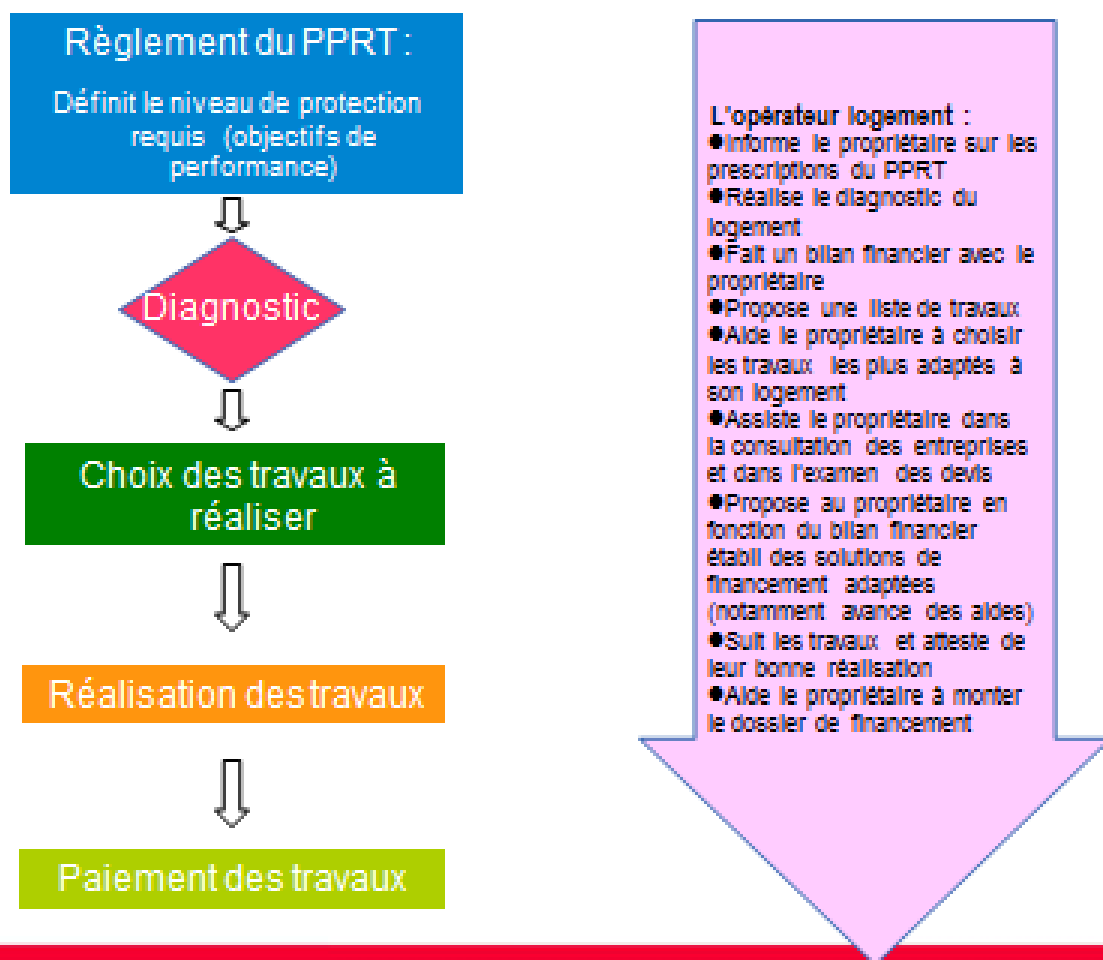


# Mesures du renforcement du bâti

## ■ Financement

Les travaux ouvrent droit, pour les particuliers, à un crédit d'impôt de 40 % et à une contribution minimale des industriels et des collectivités fixée à 25 % chacun en complément du crédit d'impôts, ce qui porte à 90 % au moins l'aide apportée aux particuliers pour la réalisation des travaux de mise en sécurité de leur logement.

# Mesures du renforcement du bâti



# Mesures du renforcement du bâti

- Dispositif d'accompagnement

Marché conclu au niveau régional avec l'Union régionale SoliHa afin d'assurer les prestations d'accompagnement.

Marché signé en juillet 2017 pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois.

La mise en œuvre reposera essentiellement sur l'opérateur, avec le concours conjoint de la DREAL et des DDT.



**Comité de Suivi de Site**  
**Dépôt SPD de Mont de Marsan**

---

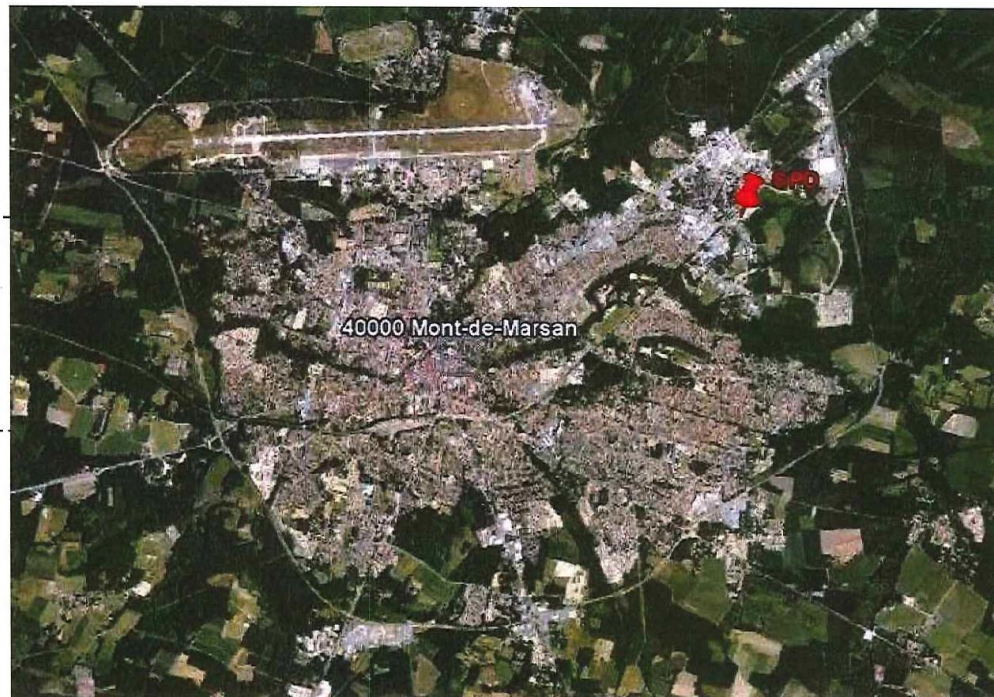
*DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN*

Présentation CSS du 09/11/2017

- Présentation du dépôt et activité**
- Systeme de Gestion de la sécurité**
- Vulnérabilité**
- Environnement**
- Travaux**
- Suivi des réservoirs**
- Investissements**
- Projets futurs**

## Plan de situation

*Dans la zone  
Industrielle  
du Carboué*



**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

La Société SPD exerce une activité d'entreposage avec les dépôts suivants:

- Le dépôt pétrolier de **Mont de Marsan**, dans les Landes;
- Le dépôt pétrolier (SDLP) de **La Rochelle / La Pallice** en Charente Maritime.

Ces dépôts sont des établissements classés SEVESO seuil haut, sous autorisations préfectorales

Ils fonctionnent sous le régime d'entrepositaire agréé d'huiles minérales, titulaire d'entrepôt fiscal de stockage, sous sujétion douanière

L'autre dépôt pétrolier de **Ploufragan** (Saint Briec), dans les Côtes d'Armor n'a plus d'activité et pourrait devenir une unité de Méthanisation





Société Pétrolière de Dépôts

## Présentation

### Activité : 8 réservoirs de stockage

- Carburéacteur pour la base aérienne dans les bacs : 5, 6, 7, 8
- Fioul domestique GO ou GNR dans les autres bacs

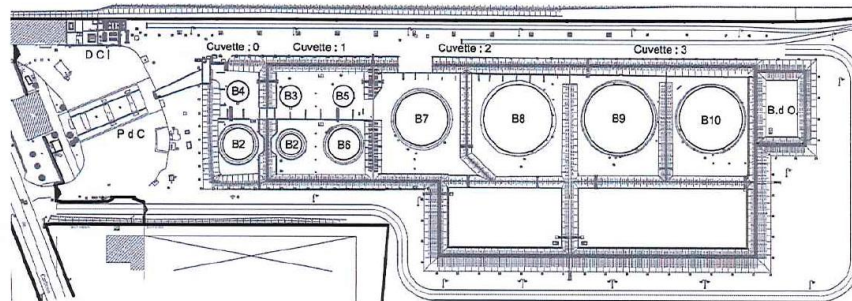
### 2 employés :

- 1 chef de dépôt et 1 adjoint

### Site SEVESO III seuil haut

### Stockages :

- Exploitation d'une capacité globale de 35 000 m<sup>3</sup> répartie sur les 8 bacs

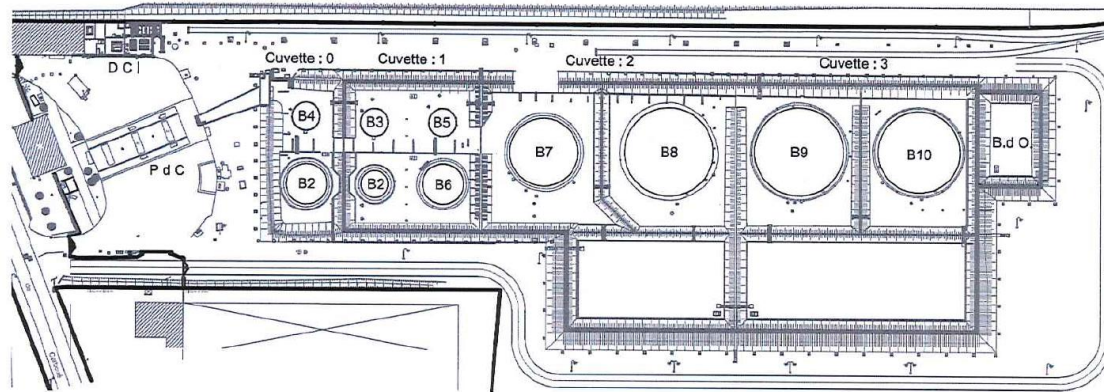


**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 09/11/2017

## • Evolution capacité en 2016

Affectation du réservoir 8 au JET A1 en complément des bacs 5, 6 et 7 durant 2016



**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 09/11/2017



Société Pétrolière de Dépôts

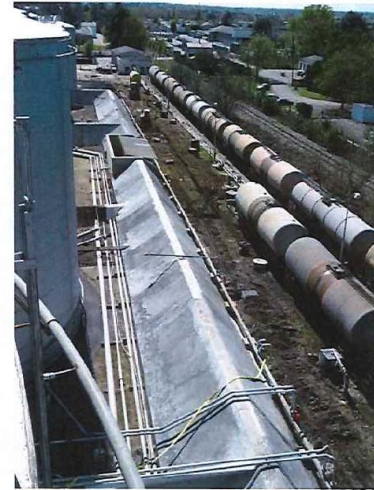
## Présentation

### Réceptions :

- Approvisionnement par SNCF, avec des rames de 1600 m<sup>3</sup> sur un embranchement particulier

### Chargements :

- 3 postes de chargements dômes, en GO, GNR, Fioul et 2 postes source en carburéacteur.



Trafic de 44 000 m<sup>3</sup> en 2017

**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Vue aérienne :



### *DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN*

Présentation CSS du 09/11/2017

Poste de chargement :



**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 09/11/2017



### Formations 2016/2017 :

Pour 2016

Chef dépôt :

- Recyclage habilitation électrique
- Gestion sinistre

Adjoint :

- N1, Base sécurité
- N2, Sécurité renforcée
- POI2, Gestion de crise
- Recyclage SST, Secouriste du Travail

Pour 2017

Chef dépôt :

- MMRI
- Recyclage Secouriste du Travail
- Gestion de Crise GESIP

Adjoint :

- Gestion de Crise GESIP
- Feux réels SD2 GESIP
- Recyclage habilitation électrique

### POI / PPI :

POI mis à jour en juin 2016 , remis à la DREAL et au SDIS

Exercice PPI effectué le 17 novembre 2016 - **Jet Fuel 2016**  
(déroulement sous le contrôle de la Préfecture de Mont de Marsan)

Exercice incendie avec le SDIS effectué le 19 octobre 2017

## POI / PPI :

Photo staff en opération durant PPI 2016



**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

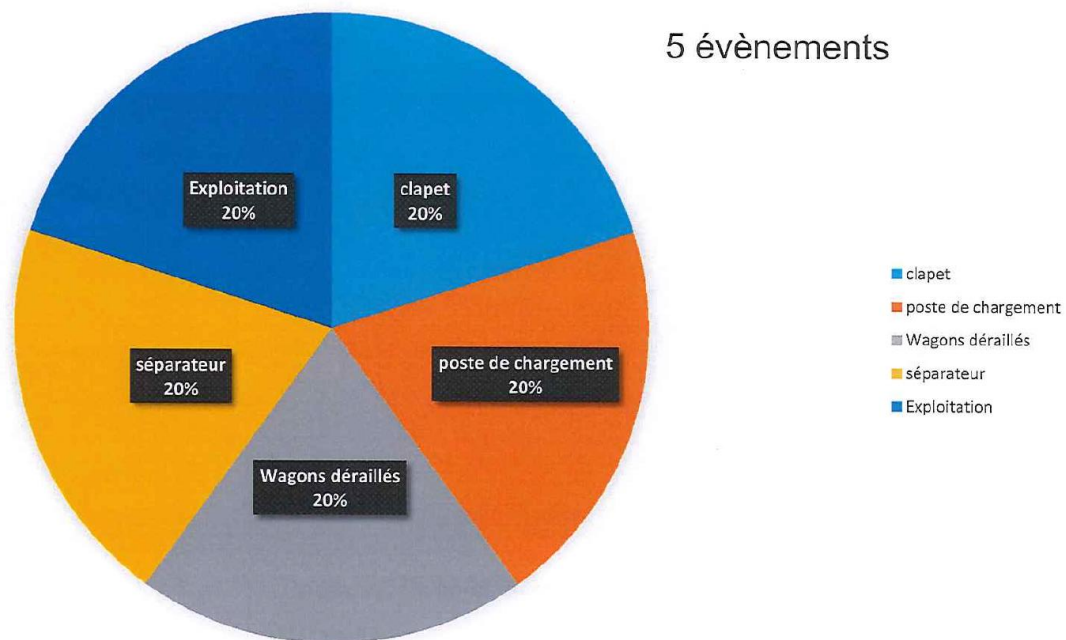
Présentation CSS du 09/11/2017



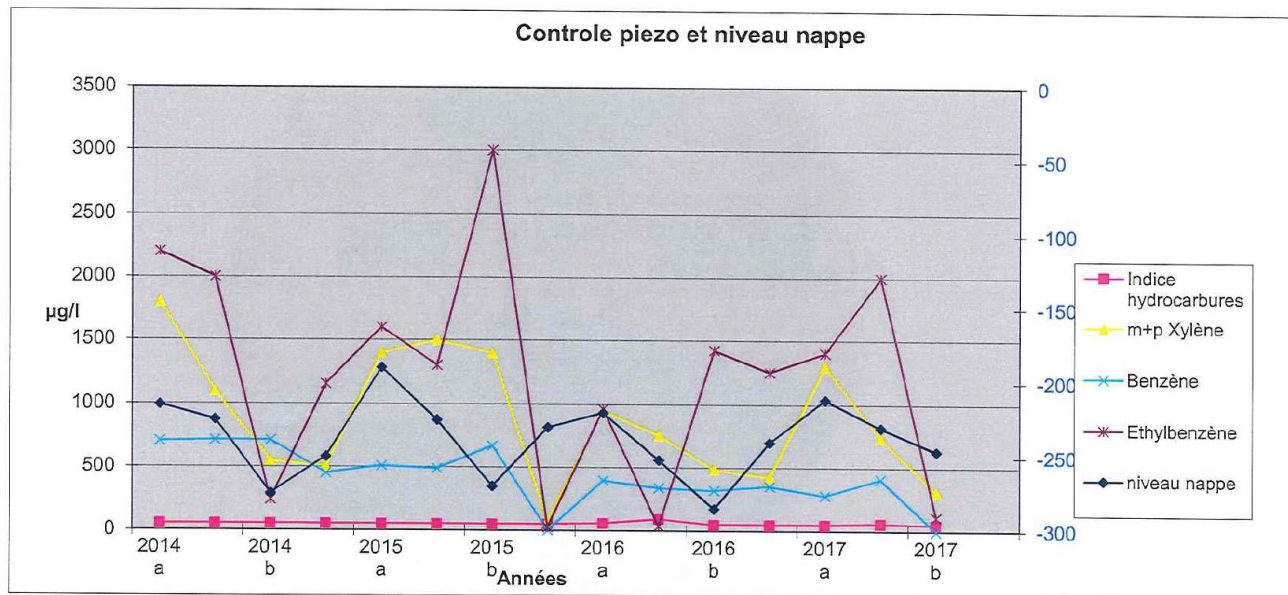


## REPARTITION DES EVENEMENTS SUR 2017

5 évènements



**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**



## DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN

Présentation CSS du 09/11/2017

### Suivi des rejets Séparateur sortie dépôt

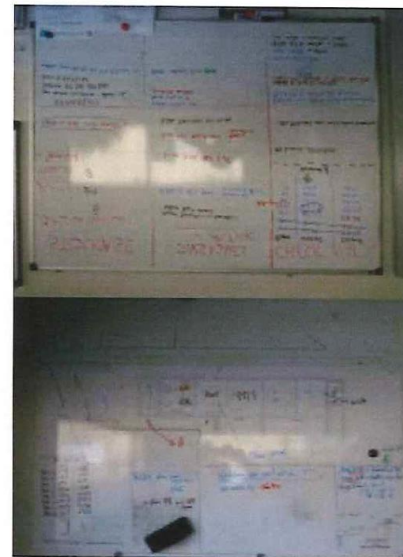
DATE	PH	MES	DCO	Azote Kjeldhal	Hydrocarbures totaux	Unités	Valeurs limites de rejets	
24/06/2014	7,9	4,6	53	<1	0,540	mg/l		
15/09/2014	7,5	8,3	81	7,4	0,850	mg/l	MEST	30 mg/l
15/12/2014	7,6	17	140	6,1	9,400	mg/l	DCO	50 mg/l
12/03/2015	8	5,3	<30	<1	0,720	mg/l	Hydrocarbure	15 mg/l
03/06/2015	8,2	79	<30	<1	0,270	mg/l	Azote Kjeldal	40 mg/l
11/06/2015	7,6	17	110	2,9	1,300	mg/l	PH	entre 5,5 et 8,5
10/09/2015	7,4	7,5	63	1,1	0,93	mg/l		
14/12/2015	7,8	4,3	49	45	0,46	mg/l		
31/03/2016	7,1	18	58	2	0,4	mg/l		
30/06/2016	8,1	3,3	<30	<0,5	0,097	mg/l		
12/09/2016	7,5	12	72	1,5	0,47	mg/l		
19/12/2016	7,8	20	<30	<0,5	0,52	mg/l		
28/03/2017	7,3	15	45	1,1	0,68	mg/l		
19/06/2017	7,3	7,6	51	0,82	0,13	mg/l		
18/09/2017	7,2	5,8	<30	0,77	0,24	mg/l		

SPD demande le critère DCO à 125 mg/l comme les sites pétroliers et autres sites industriels

malette PPI mobile comprenant :

- POI
- Plan
- Stabilo

Tableau de notation



## • Travaux – Rénovation Aiguillage

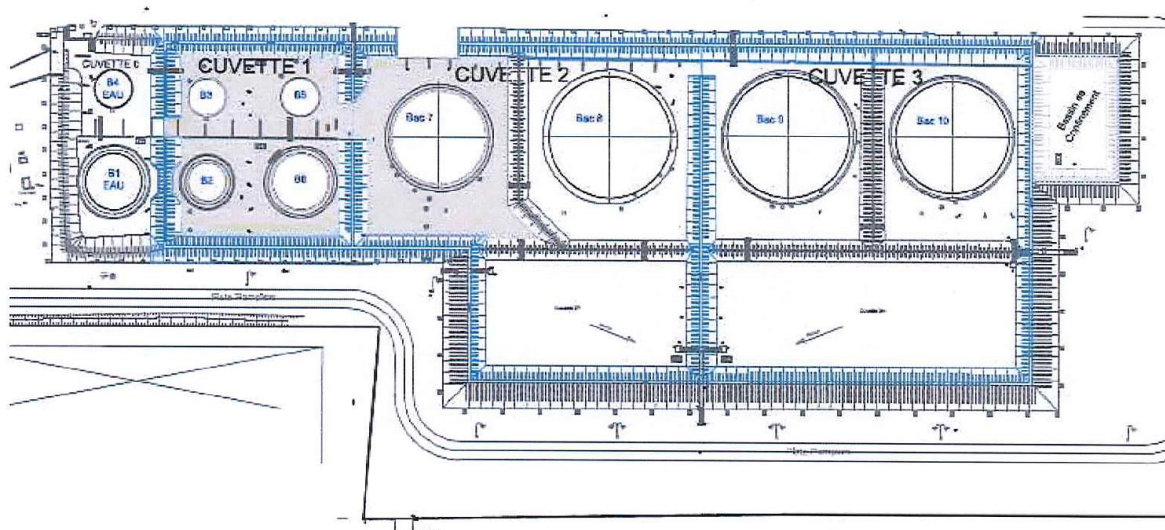
Rénovation de l'aiguillage et des voies adjacentes par France Rail



**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 09/11/2017

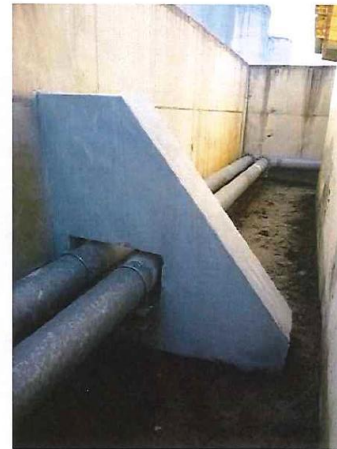
Etanchéité en fond de cuvette 1 et voisinage bac 7



## • Travaux – Renforcement murs cuvette

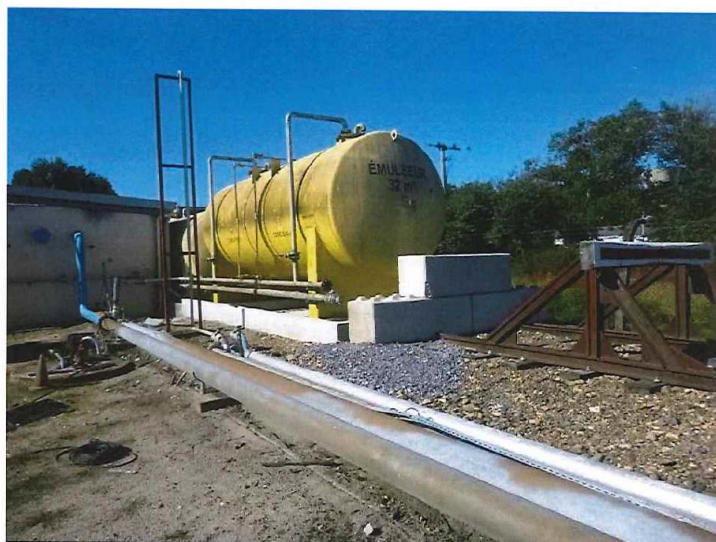
Renforcement des murs :

- doublement du mur entre cuvette 1 et la cuvette 2
- contrefort mur cuvette 2 qui ceinture la pomperie kérosène



## • Travaux – émulseur supplémentaire

Rapatriement de l'émulseur du site de St Brieuc en supplément



La quantité d'émulseur est portée à 50 m3 en 6% + 30 m3 en 3%



## • Dépenses 2016

Aiguillage hors site

Par France Rail

Renforcement mur de cuvette

- nouveau mur et contrefort

Travaux 16 k€

Rapatriement émulseur de SPD Ploufragan

- installation cuve et raccordement

- émulseur récupéré

Travaux 16 k€

Valeur 50 k€

---

**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**



Société Pétrolière de Dépôts

## • Contrats d'entretien

Contrats existants pour :

- les bras et système de comptage au chargement
- les pompes de chargement et déchargement
- les groupes DCI
- les extincteurs
- les clapets de sécurité pied de bac
- les capteurs de niveau sur réservoir
- les détecteurs en cuvette

Ainsi que :

- le groupe électrogène
- l'onduleur
- l'automate DCI
- les capteur de fumées
- le détecteur foudre

---

**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 09/11/2017

22


## • Dépenses annuelles en entretien

### Frais d'entretien et de contrôle

- clôture - accès - circulation
- contrôles métallurgiques et électriques
- bras de chargement et métrologie
- peinture / métallerie
- voie ferrée

### Remplacement de matériels

- exploitation
- sécurité



Total 135 k€

Remplacement des supports de couronne du réservoir 7

Détection feu par capteur de température au dessus des cuvettes  
et alerte du personnel d'astreinte

Installation deuxième sirène PPI forte puissance

Amélioration du décanteur en sortie